

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 3 juillet 2024 portant renouvellement du vice-recteur de la Polynésie française - M. Thierry TERRET ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

ARRETE

Article 1 : Le jury chargé de l'appréciation des épreuves du concours externe de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche organisé en Polynésie française au titre de l'année 2025 est composé comme suit :

Présidente

Mme DOROTHEE LABBAT
Attachée principale d'administration

Vice Rectorat de Polynésie Française

Vice-président

M. HEIVA DEGAGE
Attaché principal d'administration

DGEE PIRAE

MEMBRE DU JURY

Mme VERONIQUE MARIE BURCK
Conseillère technique de service social

Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

M. JEAN-PAUL LANDE
PERS DIRE CLAS NORM

COLLEGE DE TARAVALO TARAVALO
CHEF D'ETABLISSEMENT

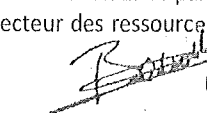
Mme TATIANA NEDJIARA
Assistante de service social

DGEE PIRAE
SERVICE SOCIAL DES ELEVES

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 06 mai 2025

Pour le vice-recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines


Pascal BENOIT

